Mon enfant entre au cours préparatoire

L'entrée au CP

Toutes les familles peuvent soutenir et encourager la scolarité de leurs enfants dans la vie de chaque jour : les fiches familiales proposent des pistes pour l'action et visent à faciliter les échanges, ainsi que la recherche d'informations.

Comment soutenir son enfant dans sa scolarité ?

- **l'écouter, lui parler, souligner les qualités dont il fait preuve, valoriser le plaisir d'apprendre ;**
- **encourager chez lui l'effort et la persévérance devant les difficultés ;**
- **créer avec lui, pour lui, un cadre de vie et de travail ;**
- **assurer un contact régulier avec les responsables scolaires.**

Cette fiche doit être adaptée à la situation de chaque famille et aux besoins de chaque enfant.

« L'école élémentaire apporte à l'élève les éléments et instruments fondamentaux du savoir : expression orale et écrite, lecture, mathématiques. Elle lui permet d'exercer et de développer son intelligence, sa sensibilité, ses aptitudes manuelles, physiques et artistiques. (...) Elle contribue à son apprentissage de la vie en société. » Programmes de l'école élémentaire (2002).

L'entrée à l'école élémentaire, où tous les enfants, français et étrangers, francophones ou non, sont accueillis, est une étape importante. C'est à six ans que commence en France l'obligation scolaire.

Comment s'informer ?

- ***pour des questions scolaires :*** auprès de l'enseignant de l'enfant, du directeur de l'école, des représentants des parents d'élèves, de l'inspecteur de l'éducation nationale, responsable de la circonscription ;
- ***pour la scolarité de l'enfant :*** le dialogue avec l'enseignant de l'enfant permet d'aborder toute question concernant la situation de l'enfant, ayant de l'influence sur son travail ou sa présence à l'école ; ne pas hésiter à solliciter une entrevue et répondre aux demandes de rendez-vous de l'enseignant ;
- ***pour les questions de cantine, de locaux, de sécurité aux abords de l'école... :*** auprès des représentants des parents d'élèves, auprès du maire de la commune ;
- ***pour des questions concernant la vie de l'école :*** des renseignements se trouvent dans le règlement intérieur, dans le cahier de liaison ou de correspondance ; d'autres sont affichés à la porte de l'école ;
- ***pour des questions de santé*** s'adresser au centre médico-scolaire ou à l'inspection académique ;
- ***pour des questions sur les programmes ; sur les objectifs et les méthodes ; sur l'organisation de la classe ; sur les règles qui y sont appliquées ; sur le cartable :*** la réunion organisée par l'école en début d'année permet d'aborder ces questions ; une rencontre avec l'enseignant permet d'obtenir des précisions.

Si les parents sont séparés, chacun d'entre eux reçoit l'information sur la scolarité de l'enfant. Il leur faut s'assurer que la direction de l'école dispose des coordonnées des deux parents (adresse, numéro de téléphone).

Mon enfant entre au cours préparatoire (suite)

L'entrée au CP

Pourquoi l'assiduité de l'enfant est-elle importante pour sa scolarité ?

- les apprentissages de l'enfant sont progressifs : ils se construisent grâce à la répétition, grâce à des exercices réguliers ; des interruptions peuvent faire que des paliers importants ne sont pas franchis, qu'une occasion de comprendre une notion a été perdue… ;
- apprendre à lire, apprendre à écrire, apprendre à compter n'est pas facile : cela demande beaucoup d'efforts à l'enfant ;
- dès qu'il y est inscrit, la présence de l'enfant à l'école élémentaire est obligatoire ;
- toutes les demi-journées sont importantes, y compris la matinée du samedi ou du mercredi lorsqu'il y a classe ;
- ne pas manquer la classe, sauf raison impérative, c'est ce qu'on appelle l'assiduité ; se présenter à l'heure, c'est la ponctualité. Faire en sorte que l'enfant soit assidu et ponctuel est de la responsabilité de ses parents. Ce sont les bases d'une bonne scolarité ;
- les heures d'ouverture et de fermeture de l'école sont inscrites dans le règlement intérieur communiqué aux familles ;
- si l'enfant doit s'absenter, prévenir l'école. Toute autre absence est signalée par l'école : elle doit être justifiée par la famille ;
- s'organiser pour que quelqu'un accompagne l'enfant sur le chemin de l'école, surtout pendant l'année de cours préparatoire. Une fois devant l'école, il est souhaitable d'attendre avec lui l'ouverture des portes. Il est tout aussi souhaitable que quelqu'un soit présent à la sortie des classes : au-delà des horaires de classe, l'école élémentaire, contrairement à l'école maternelle, n'est pas tenue de garder l'enfant. L'enfant peut être inscrit à la cantine ou à des activités périscolaires organisées, en général, par la mairie.

Comment les parents peuvent-ils aider leur enfant dans sa scolarité ?

- éviter les comparaisons. Chaque enfant est différent, y compris dans une même famille, dans la même école, avec le même maître ;
- manifester de l'intérêt pour ce que l'enfant fait à l'école, ce qu'il apprend et ce qu'il dit. L'encourager, le féliciter. Le soutenir dans ses efforts. Avoir confiance en ses capacités ;
- examiner avec l'enfant, de façon régulière (toutes les semaines par exemple), s'il dispose bien des fournitures demandées et s'assurer qu'il organise son cartable : crayons taillés, feutres rebouchés, cahiers… ;
- en cas de désaccord avec l'enseignant, éviter d'en parler en présence de l'enfant : les désaccords entre adultes le perturbent. En revanche, ne pas hésiter à en parler à l'enseignant, au directeur ;
- chercher l'équilibre : pas trop de pression ; pas trop d'activités ; des moments de détente ; des temps de sommeil suffisants. Une journée à l'école est fatigante pour l'enfant ;

Mon enfant entre au cours préparatoire (suite)

L'entrée au CP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé et des Solidarités

Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille

Éditions Sicom 2006

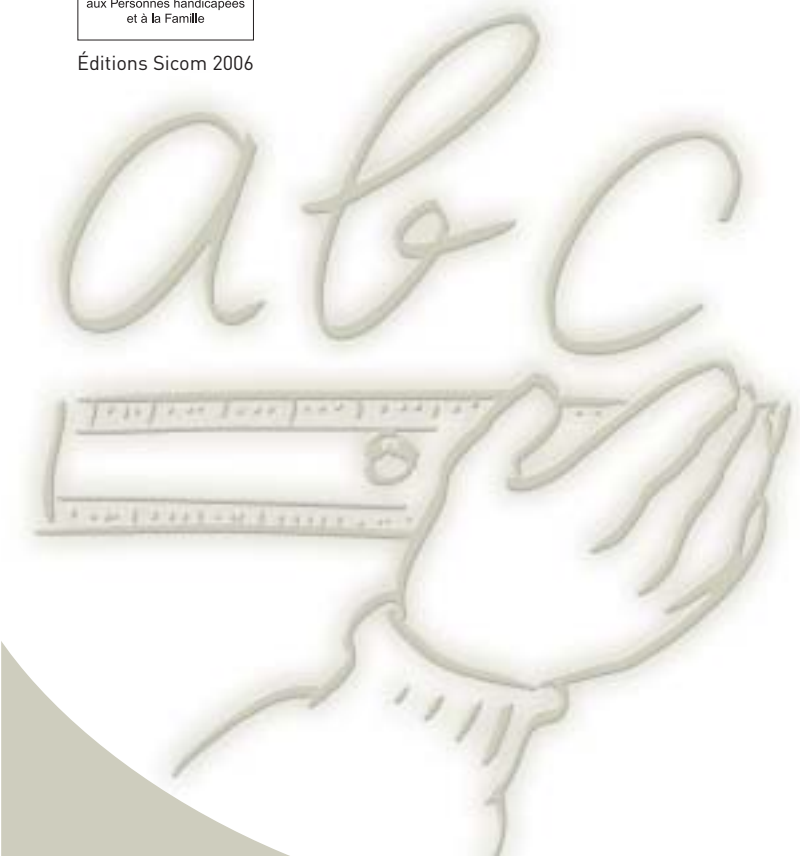

- si cela ne va pas ? Un refus insistant d'aller à l'école ? Des maux de ventre au moment de partir ? Prêter attention à ce que dit l'enfant : un fait qui semble sans importance à un adulte peut créer un malaise chez un enfant (crainte d'un « grand », d'une personne précise, peur de certains jeux dans la cour, contrainte liée à l'usage des toilettes...).

Si les parents ont besoin d'un conseil, d'une aide ?

- ne pas hésiter à rencontrer l'enseignant, le directeur ; pour ces rencontres on peut se faire accompagner d'un représentant des parents d'élèves ou d'une personne de son choix ;
- pour aider son enfant à s'organiser, pour lui donner un « coup de pouce » dans sa scolarité : se renseigner sur l'organisation de l'accompagnement à la scolarité dans le quartier ;
- pour comprendre une tristesse qui s'installe ? Des difficultés persistantes ? Des questions de santé ? L'enseignant, le directeur peuvent mettre en rapport avec des enseignants spécialisés, avec le personnel de santé de l'éducation nationale ;
- pour faire face à des difficultés passagères, familiales, matérielles... ? Contacter l'assistant de service social de la commune ou du quartier ;
- pour parler, pour échanger avec d'autres parents ? Contacter les associations de parents d'élèves, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les associations familiales.

Quel rôle jouer en tant que parent d'élève ?

- participer à la vie de la classe, accompagner une sortie, par exemple, ou contribuer à la préparation d'une fête ;
- participer à la vie de l'école et élire les représentants des parents au conseil d'école qui joue un rôle essentiel (règlement intérieur, projet d'école, questions de sécurité, restauration scolaire...) : chaque parent vote. Le vote par correspondance est possible ;
- faire acte de candidature à ces élections ;
- les associations de parents d'élèves informent et représentent les parents. Il est possible d'y adhérer. Il est également possible d'en créer une.

Pour en savoir plus

- les numéros de téléphone et adresses de l'inspection de la circonscription, de l'inspection académique, de la délégation départementale des associations de parents d'élèves sont affichés dans l'école à disposition des parents ;
- www.cndp.fr ;
- les sites des fédérations et associations de parents d'élèves : www.fcpe.fr, www.peep.fr, www.apel.fr.

RETOUR SOMMAIRE